

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET RESEAU DE CHALEUR

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## Note de présentation du compte administratif 2023 Budget annexe du RESEAU DE CHALEUR

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	18 890.28 €
Dépenses de fonctionnement	- 12 499.69 €
Résultats de l'année 2023	6 390.59 €

#### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

##### - **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie combustible pour la chaufferie communale, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux honoraires pour le contentieux que nous avons avec le silo à bois.

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **9 490.02 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de **19 028.14 €** soit une économie de 50.13 %.

##### - **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **2 500.00 €** pour l'année 2023. Elles étaient de 1 500.00 € en 2022 et de zéro en 2021.

##### - **3) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **15.27 €**. Elles étaient de 211.20 € en 2022.

Ce prêt est terminé depuis le 31/03/2023 il avait été contracté en 2013 pour l'installation des chaudières à fioul et à bois.

- **4) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Nous avons remboursé 494.40 € sur les appels de chauffages pour trois locataires, en l'occurrence les logements du bâtiment de l'école. L'isolation est donc très efficace.

- **5) Les dotations aux amortissements (chapitre 68)**

*Nous avons omis de saisir les écritures sur les amortissements. Le montant aurait dû être de 7 698.00 €. Cette dotation sera reportée sur le budget primitif en 2024 en plus de la dotation de l'année 2024, soit 15 396.00 €.*

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	16 657.24 €	9 490.02 €	- 43.03 %
012	Charges de personnel	1 500.00 €	2 500.00 €	+ 66.67 %
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	211.20 €	15.27 €	- 92.77 %
67	Charges exceptionnelles	158.20 €	494.40 €	+ 212.52 %
68	Dotations aux amortissements	7 698.00 €	0	
Total des dépenses		26 224.64 €	12 499.69 €	- 52.34 %

**Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles sont essentiellement dues aux produits issus de la vente d'énergie de chauffage auprès de nos locataires et pour la salle polyvalente et la Mairie.

**1) Les produits de produits fabriqués (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- Facturation chauffage : 18 890.28 €

**2) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

*Nous avons omis de saisir les écritures des amortissements sur les subventions qui auraient dû s'élever en 2023 à 4 046.15 €. Cette dotation sera reportée sur le budget primitif en 2024 en plus de la dotation de l'année 2024, soit 9 469.84 €.*

**Récapitulatif des recettes de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	4 961.11 €		3 657.86 €	+ 100 %
70	Produits des services	7 655.92 €	18 576.61 €	18 890.28 €	+ 1.69 %
74	Subvention du Budget principal	5 000.00 €	11 000.00 €		- 100 %
77	Produits exceptionnels	11 975.90 €	56.87 € 249.02 €		- 100 %
TOTAL		29 592.93 €	29 882.50 €	22 548.14 €	- 24.54 %

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	0 €
Dépenses d'investissement	- 1 765.51 €
Résultats de l'année 2023	- 1 765.51 €

#### b) Déficit à reporter au budget primitif 2024

776.00 €

#### c) Solde des restes à réaliser : 0 €

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

##### - **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette est de 1 765.51 € en 2023.

Pour mémoire, la commune a contracté un emprunt de 60 000.00 € pour l'installation des chaudières à fioul et à bois, au taux fixe de 3.41 %, auprès du Crédit Agricole en 2013 et s'est terminé le 21/03/2023.

#### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

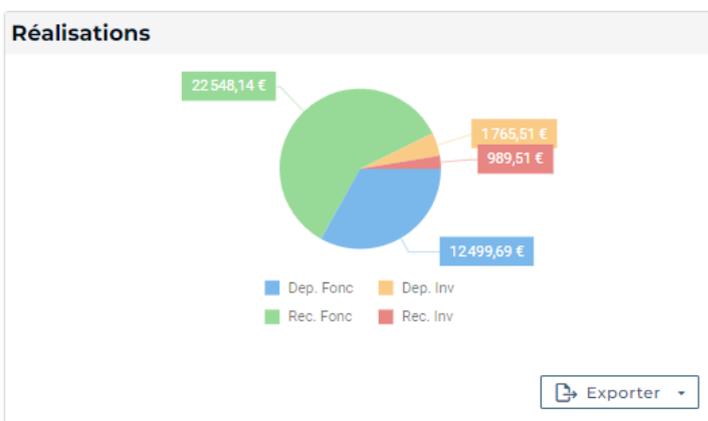
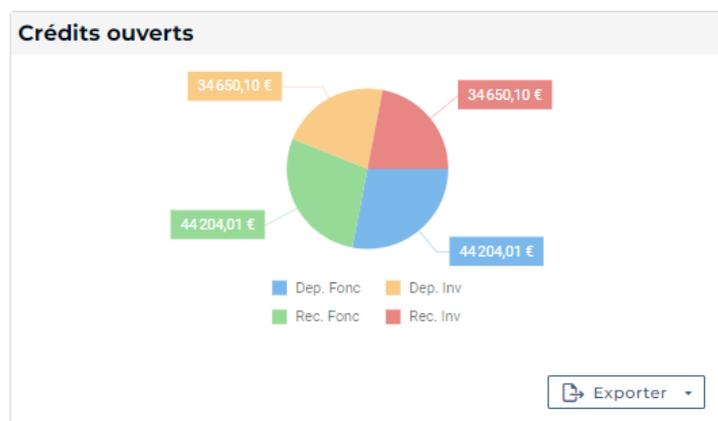
Pour l'année 2023, nous n'avons pas pu investir sur la réhabilitation du silo à bois en raison des reports de séances des tribunaux et des manquements de notre avocat.

##### - **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures d'amortissement des immobilisations :

*Nous avons omis de saisir les écritures sur les amortissements. Le montant aurait dû être de 7 698.00 €. Cette dotation sera reportée sur le budget primitif en 2024 en plus de la dotation de l'année 2024, soit 15 396.00 €.*

### III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

## 3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation



## BALANCE GENERALE

<b>Fonctionnement</b>	<b>Budget Primitif</b>	<b>Budget Supplémentaire</b>	<b>Décisions Modificatives</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Différence</b>
Dépenses	44 204,01	0,00	0,00	12 499,69	31 704,32
Recettes	40 546,15	0,00	0,00	18 890,28	21 655,87
Dépenses 002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes 002	3 657,86	0,00	0,00	3 657,86	0,00
<b>Total</b>	0,00	0,00	0,00	10 048,45	

<b>Investissement</b>	<b>Budget Primitif</b>	<b>Budget Supplémentaire</b>	<b>Décisions Modificatives</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Différence</b>
Dépenses	34 650,10	0,00	0,00	1 765,51	32 884,59
Recettes	33 660,59	0,00	0,00	0,00	33 660,59
Dépenses 001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes 001	989,51	0,00	0,00	989,51	0,00
<b>Total</b>	0,00	0,00	0,00	-776,00	

<b>Total Général</b>	0,00	0,00	0,00	9 272,45	
----------------------	------	------	------	----------	--